

Conseil de la Ville

Règlement RV-2002-00-39 décrétant
l'ouverture des rues Simoneau et du
Coteau

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Ouverture de rue**
Le Conseil ordonne l'ouverture de la rue Simoneau sur le lot 175-73 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, tel que montré au plan de Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, minute 1945 et l'ouverture de la rue du Coteau sur les lots 89-22 et 89-34 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, tel que montré au plan de Roger Savoie, arpenteur-géomètre, minute 5403.

Adopté le 9 septembre 2002

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 14 SEPTEMBRE 2002